

# Lantenay infos

Après ce très long hiver qui n'en finit pas, LANTENAY INFO, dans sa nouvelle version en 4 pages, vous donne des nouvelles de la vie de la commune.

Vous trouverez la liste des projets pour cette année 2013, ainsi que diverses informations pratiques.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le Maire,  
Hervé LEROY

## Concessions du cimetière

Depuis plusieurs années, la commune travaille sur la mise en conformité du cimetière communal ; un nouveau règlement a donc été mis en place en 2012.

### Rappel de la loi :

La législation en vigueur, dont l'origine est fort ancienne (décret du 23 prairial an XII), précise que les **inhumations** en terrain commun sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La **concession**, quant à elle, permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

### Rappel historique :

A la création du cimetière, des concessions ont été accordées, certaines trentenaires, d'autres centenaires et des perpétuelles.

Des mises à jour des tarifs ont été votées en conseil municipal régulièrement jusqu'en 1950, et depuis il n'y a aucune trace d'acte de concession (hormis les perpétuelles). Les sépultures postérieures à 1950 sont donc soumises au régime de l'inhumation en terrain communal et non au régime de la concession funéraire.

La difficulté rencontrée à l'heure actuelle est de retrouver toutes les familles concernées par une sépulture à Lantenay.

En 2012, des courriers ont déjà été envoyés aux familles. Certaines n'ayant pas donné suite, des sépultures restent toutefois sans responsable identifié à ce jour. Nous comptons donc sur votre participation active.

La commune se donne jusqu'au 31 décembre 2013 pour régulariser les concessions. Passé ce délai, en l'absence de régularisation, la municipalité procèdera à la reprise des sépultures et les restes seront ré-inhumés avec toute la décence requise, dans une sépulture communale convenablement aménagée, dite « ossuaire ».

## Fusion des communautés de communes

M. le Préfet a fixé le périmètre de la nouvelle communauté de communes par un arrêté du 17/12/12 : elle regroupera les communautés de communes de la Combe du Val – Brénod, des monts Berthiand, du lac de Nantua et d'Oyonnax. Voici un bref exposé des principales conséquences de cette fusion.

- **Représentativité** : Une nouvelle loi fixe les règles de représentativité dans les intercommunalités, qui évitera qu'une seule commune fortement peuplée puisse imposer ses vues à toutes les autres.
- **Fiscalité** : Pour les entreprises comme pour les particuliers, le produit de la fiscalité devra rester constant. La fusion ne pourra donc pas entraîner de hausse globale de la fiscalité. En revanche, cette fiscalité devra être uniformisée sur l'ensemble de la communauté de communes ; un lissage sera effectué sur 6 ans pour les entreprises et sur une période de 7 à 13 ans pour les particuliers. Pour la commune de Lantenay, ce rattrapage entraînerait une hausse de la fiscalité d'environ 8 € par foyer au maximum, étalée sur cette période de 7 à 13 ans. Le rattrapage pour les entreprises serait minime.
- **Compétences** : Les compétences obligatoires de la future communauté de communes seront l'économie et l'aménagement du territoire (ce qui est déjà le cas actuellement). Les communes devront décider si elles transfèrent à la communauté de communes certaines compétences facultatives (voierie, logement, environnement, CCAS, assainissement, culture et sport, développement des énergies renouvelables, soutien aux associations, fourrière animale ...). Concernant la communauté de communes de la Combe du Val – Brénod, la seule de ces compétences qui avait été déléguée était l'environnement (ramassage des ordures), mais les délégations étaient différentes dans les trois autres intercommunalités.

Le Conseil Municipal a approuvé ce projet de fusion : malgré certaines craintes exprimées quant au peu de poids qu'aura Lantenay dans la future intercommunalité, les nouvelles règles de représentativité éviteront une hégémonie trop forte d'Oyonnax, et la commune conservera son indépendance dans tous les domaines qui n'auront pas été délégués.

De plus, les bénéfices de cette fusion (services élargis et de qualité, prise en charge par la communauté de communes des études et du financement de projets d'infrastructure) compensent largement ses éventuels inconvénients.

En 2009, la commune de LANTENAY avait déjà été favorable à ce projet.

## Ecole maternelle

Le 25 novembre, les élèves de l'école de Lantenay, accompagnés de leur maîtresse Danièle Roy, ont réalisé la plantation d'une cinquantaine d'arbres offerts par l'opération nationale « plus d'arbres, plus de vie ». Chacun était venu avec sa pelle et sa pioche pour planter douglas, poiriers, robiniers, faux acacias, épicéas, bouleaux, aulnes glutineux, érables sycomore, merisiers, chênes et hêtres.



Cette opération fut un succès car presque tous les élèves étaient présents, ainsi que le soleil (avant de disparaître pour un si long moment...). Les enfants s'en sont donnés à cœur joie à courir, gratter la terre, planter et mettre des cailloux autour de chacun des plançons.

Malheureusement, cet hiver, les sangliers sont venus plusieurs fois déterrer les plants et les chevreuils ont mangés les bourgeons sommitaux. A ce jour, une dizaine d'arbres n'ont pas repris.

### Vie de la commune

➤ PLU (Plan Local d'Urbanisme) : La commune a reçu le cahier des charges établi par la DDT. Il sera envoyé à différents cabinets d'étude en vue d'obtenir des devis. Une fois le cabinet choisi, des réunions publiques seront organisées avant la réalisation du PLU. Cette procédure devrait prendre entre 1 an et demi et 2 ans.

➤ Assainissement collectif : La réalisation du cahier des charges sera confiée à un cabinet privé.

➤ Garderie cantine : Les trois communes du RPI doivent reprendre l'activité de l'association « Les P'tits Loups » à la rentrée 2013.

- Horaires garderie : - Matin : 07 h 15 - 08 h 30  
- Midi : 11 h 15 - 13 h 15  
- Soir : 16 h 30 - 18 h 30

- Tarifs : - Matin : 2,20 €  
- Midi : 7,40 € (y compris **repas obligatoire**)  
- Soir : de 16 h 30 à 17 h 30 : 2,20 € / de 16 h 30 à 18 h 30 : 4,40 €

➤ Rythmes scolaires : Les 3 communes du RPI ont décidé de repousser à la rentrée 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires.

➤ Gestion des bois :

*Ventes 2013* : Sur la parcelle n° 1, 155 m<sup>3</sup> de bois ont été marqués.  
Sur la parcelle n° 17, 200 m<sup>3</sup> de bois seront marqués.

*Travaux et projets* : L'ONF propose des travaux de dépressage sur la parcelle n° 8, pour un montant de 1 400 € HT.

Une seconde proposition de travaux a été formulée, concernant la plantation de 0,5 ha sur la parcelle n° 10, pour 2 764,18 € HT (3 305 € TTC), et donnant droit à une subvention de 1 200 €. En tenant compte de la nécessité de replanter, le conseil municipal décide d'accepter cette dernière proposition, à condition que la commission Bois ait un droit de regard sur le choix des essences.

➤ Thermographie aérienne : Les conditions météorologiques n'ont pas permis le survol du village cet hiver. Cette opération est donc repoussée à une date non encore fixée.

➤ Sources de Challeyriat : L'Agence Régionale de Santé a effectué un état des lieux de l'avancée des travaux visant à préserver la qualité de l'eau. Il existe 4 puits de captage, dont 2 ont été fermés pour cause sanitaire. Une analyse permanente de la turbidité de l'eau sera menée sur les 2 puits restants.

➤ Compteurs d'eau : La commune prévoit de renouveler une dizaine de compteurs d'eau vétustes (certains ont plus de 40 ans).

➤ Maison forestière : Il est prévu de changer toute la zinguerie.

➤ Logement de La Poste : le plancher de la salle de bain sera changé en raison d'affaissement

➤ Fontaine du four : rénovation

➤ Sentier botanique : création vers le lieu-dit « LA RIPPE ».

➤ Eglise : En décembre 2012, les membres de la commission travaux des communes de Lantenay et d'Outriaz, ainsi que Monsieur le Curé, se sont réunis et ont répertorié les travaux à effectuer à l'église. Les réparations suivantes seront envisagées, après étude des devis :

- réparation du plancher
- réparation du chapeau de la cheminée
- remplacement du coffret électronique gérant la sonnerie des cloches
- ouverture d'une porte latérale permettant un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite
- réparation de la noue suite à des infiltrations.

➤ Tennis : La communauté de communes s'apprête à rénover complètement un des deux courts.

➤ Chemin de l'Épine : Nombreux sont les habitants qui déplorent l'existence d'une décharge sauvage au bord du Chemin de l'Épine, au Tremblay. Dans un souci civique et pour le bien de tous, il est rappelé qu'il convient d'utiliser exclusivement les moyens mis à disposition par la collectivité (ramassage des ordures ménagères, containers de tri, déchetterie mobile) pour se débarrasser des détritiques ou encombrants. Un panneau sera installé sur le site, rappelant la loi et les sanctions encourues.

➤ Stationnement : Il est demandé aux conducteurs de camions qui souhaitent se garer Place du Hangar de ne pas stationner devant les containers de tri.

➤ Patrimoine : des archives de l'état civil de la commune seront prochainement restaurés.

### Infos pratiques

➤ Déchetterie mobile :

Dates : 31 mai - 1<sup>er</sup> juin, 05-06 juillet, 02-03 août, 06-07 septembre, 04-05 octobre, 08-09 novembre.  
Horaires : le vendredi de 13 h 30 à 17 h 00 / le samedi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

➤ Horaires du secrétariat de mairie :

*lundi, mercredi et vendredi de 08 h à 12 h et vendredi de 14 h à 19 h.*

### Bloc-notes

- 2 juin : Vide grenier (Béguélines-Béguélines)
- 29 juin : Fêtes des écoles du RPI à Outriaz
- 6 juillet : Galettes (ESMVCV) dans les communes de la Combe du Val
- 14 juillet : Repas du village
- 3 et 4 août : Vogue (Amicale des Sapeurs-pompiers)
- 5 août : Concours de pétanque (ESMVCV)
- 31 août : Fête du four (Béguélines-Béguélines)
- 14 septembre : Galettes (ESMVCV) dans les communes de la Combe du Val
- 11 novembre : Cérémonie du souvenir